

## ANNEXE No 3

cet (Pièce 21), qui déclare que vous avez fait l'interprétation, laquelle, conjointement avec le diagramme explicatif, avait été soumise au ministère de la Justice et avait été approuvée par les commissaires; et le motif pour lequel vous l'avez adressée à M. Doucet est exprimé ici: Vous voudrez bien sans retard vérifier avec soin ces pièces et me dire si, dans votre district, la classification est conforme à cette interprétation, et suivant vos instructions; ainsi c'étaient de nouvelles instructions?—R. Oui.

Q. Adressées à cette date, le 30 janvier 1908; eh bien, avez-vous considéré cette pièce—faisant une interprétation du devis—comme faisant des modifications aux devis?—R. Eh bien, il y avait un léger changement entre ce que je. . .

M. MOSS.—Je vous demande pardon.

Le PRÉSIDENT.—Quelle est votre question, M. Chrysler?

M. CHRYSLER.—A-t-il considéré son interprétation comme faisant un changement dans le devis.

M. MOSS.—J'ai peine à croire que nous ayons à nous occuper de cela. M. Lumsden porte ces accusations contre les ingénieurs. Il n'est pas question de savoir ce qu'il avait dans l'esprit; c'est ce qu'il a fait qui importe ici.

M. MACDONALD.—Je crois que nous ferions mieux d'admettre la question.

M. MOSS.—Très bien, monsieur.

M. MACDONALD.—En considération de ce qu'il a fait, les mots ne parlent-ils pas par eux-mêmes?

M. CHRYSLER.—La question a cette portée; dans cette lettre du 30 janvier, il dit que les ingénieurs doivent à l'avenir faire la classification conformément à son interprétation. Je voulais lui demander ce qui est arrivé jusqu'à ce moment-ci.

M. MOSS.—Il faut qu'il y ait l'interprétation telle qu'elle a été communiquée aux ingénieurs, je suppose, et non pas telle qu'elle existe dans son esprit.

M. MACDONALD.—La contestation est sur l'interprétation de l'interprétation.

M. CHRYSLER.—Peut-être est-ce sans importance?

M. MACDONALD.—Nous ne désirons vous restreindre en aucune façon quelconque.

Le PRÉSIDENT.—Je crois qu'il vaut mieux procéder, et qu'il vaut mieux poser la question, si vous croyez qu'elle est nécessaire, si vous croyez qu'elle est utile.

*Par M. Chrysler:*

Q. Qu'est-ce que vous dites, M. Lumsden?—R. A quoi?

Q. Considérez-vous que ceci ait opéré une modification au devis?—R. Non, je n'ai pas considéré que j'avais fait une modification au devis.

Q. Alors, vous aviez déjà donné des instructions particulières quant à la manière dont le travail devait être fait, ainsi que vous l'avez fait dans cette lettre du 30 janvier?—R. Non, je ne me rappelle aucunes instructions écrites antérieures au 9 janvier, mais il y a certainement eu beaucoup de conversations orales.

Q. Avec qui a eu lieu cette conversation orale? Qu'est-ce qui a pu la faire naître?—R. Dans cette visite de la section "B".

Q. En octobre 1907?—R. Oui, la visite à La-Tuque.

Q. Avez-vous jamais également visité le district "F", avant janvier 1908, veux-je dire?—R. Oui, j'y suis allé par endroits.

Q. Avez-vous là vous-même donné des instructions aux ingénieurs?—R. Je ne puis pas dire des instructions précises. Je sais que j'ai beaucoup parlé de classification avec eux.

Q. Dans le district "F" aussi bien que dans le district "B"?—R. Oui.

Q. Antérieurement à janvier 1908?—R. Oui.

Q. Avez-vous le souvenir d'entrevues que vous avez eues avec quelqu'un des ingénieurs? Naturellement, nous avons déjà, je suppose, le cas du major Hodgins, qui est déjà développé dans celui-ci. Je ne désire pas entrer dans ce cas; tout ceci a été traité dans l'enquête antérieure?—R. Oui, monsieur.